Morbihan

DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMENAGEMENT

Vannes, le / 5 AVR. 2019

Monsieur David LAPPARTIENT
Maire de Sarzeau
Service urbanisme
Place Richemont
BP14
56370 Sarzeau

Dossier suivi par :
M. Eric LOCHZACHMEUR – Poste : 83.16
mail : eric.lochzameur@morbihan.fr

Objet : Domaine de Suscinio – Requalification des espaces publics – Demande de permis d'aménager (PA 056 240 18 Y0009 déposé le 24/12/2018)

P.J. : Note en réponse à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bretagne (MRAEBretagne) sur le projet d'aménagement (Avis n° 2019-006764 rendu le 25 mars 2019)

Réf. : EL/SS

Dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager relatif au projet d'aménagement cité en objet, projet soumis à évaluation environnementale, « l'autorité environnementale » (Ae) a donné son avis comme le prévoit la réglementation. Cet avis devant être mis à disposition du maître d'ouvrage, de l'autorité ou des autorités compétentes pour autoriser le projet, et du public.
Le département du Morbihan souhaite apporter des réponses et des précisions à cet avis sur la base de la note en réponse que vous trouverez ci-jointe. Nous vous demandons d'intégrer cette note dans le dossier de pièces qui sera mis à la disposition du public.

Pour permettre au lecteur d'accéder facilement à la réponse du Département, la note reprend l'avis de l'AE dans lequel sont insérés les éléments de réponse point après point.

Un lien sera transmis à votre service urbanisme pour vous permettre de télécharger cette note ainsi que toutes les pièces liées au permis d'aménager.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Pour le président du conseil départemental
et par délégation,
Le directeur des routes et de l'aménagement

Xavier DOMANIECKI